



Madame, Monsieur,

Nous vous adressons la lettre d'information numéro 5 Parcoursup 2026. Nous vous invitons à la partager largement avec les équipes pédagogiques, éducatives et administratives de votre établissement, en particulier les professeurs principaux et référents. Elle vous aidera également à communiquer auprès des élèves et de leurs familles sur le calendrier de la procédure, les modalités particulières d'accompagnement proposées par votre lycée et les différentes phases auxquelles ils participeront.

Cette **lettre d'information** Parcoursup porte en particulier sur :

- **L'accompagnement** pour aider les élèves à compléter leur dossier et à confirmer leurs vœux avant le **1er avril 2026** (23h59, heure de Paris)
- **Le rappel des échéances concernant la remontée des bulletins scolaires de vos élèves dans Parcoursup et la saisie de la fiche Avenir**
- **La préparation de l'examen des vœux**
- **Quelques informations complémentaires à relayer à vos élèves et à leurs parents**

LES ÉCHÉANCES À RETENIR

- **26 mars : remontée des bulletins**
- **1er avril (23h59) : confirmation des vœux**
- **3 avril : saisie de la fiche Avenir**

Nous tenons à vous remercier chaleureusement ainsi que l'ensemble des équipes mobilisées pour accompagner les élèves au quotidien : les professeurs principaux et professeurs référents, en lien avec les psychologues de l'éducation nationale. **Cet accompagnement reste indispensable dans cette phase pour aider les élèves à finaliser leur dossier et à confirmer leurs vœux.**

L'équipe nationale Parcoursup, les services académiques d'information et d'orientation et les conseillers du numéro vert Parcoursup sont pleinement mobilisés à vos côtés ainsi qu'auprès de vos élèves pour mener à bien cette dernière étape.

L'ACCOMPAGNEMENT DES LYCÉENS POUR FINALISER LEUR DOSSIER ET CONFIRMER LEURS VŒUX

Les élèves doivent finaliser leur dossier et confirmer leurs vœux avant le mercredi 1^{er} avril 2026, 23h59, heure de Paris.

L'accompagnement des élèves doit donc se poursuivre afin que vous puissiez vous assurer que leurs dossiers sont bien transmis aux formations supérieures qu'ils ont demandées. Pour cela, vous trouverez ci-dessous les différentes actions prévues ainsi que les ressources/outils mis à votre disposition ou à la disposition des élèves.

• Suivi des vœux à confirmer

Chaque élève recevra, au cours de cette semaine via sa messagerie personnelle, un compte-rendu de sa liste de vœux : pour chaque vœu, il lui est indiqué s'il est confirmé ou non et, pour les vœux non confirmés, les éléments du dossier qui lui restent à compléter avant le 1^{er} avril 2026.

Les parents d'élèves qui ont renseigné leur adresse mail dans le dossier Parcoursup de leur enfant recevront également ce message.

Les professeurs principaux peuvent également, **via l'Espace Accompagnement des Élèves**, récupérer des ressources utiles à l'accompagnement, suivre **la situation de leurs élèves** et faire les relances nécessaires en tant que de besoin.

Vous pouvez consulter ici la vidéo de présentation de **l'Espace Accompagnement des Élèves** <https://www.youtube.com/watch?v=Xf6zIAhAHvQ>

Des ressources utiles pour l'accompagnement des élèves, en particulier pour leur lettre de motivation, sont également accessibles via la plateforme AVENIR(s) <https://app.avenirs.onisep.fr/>

- L'outil PAES (Préparation à l'enseignement supérieur) est accessible dans « Mes outils » et sa prise en main proposée dans l'activité en autonomie « Préparer l'Accès à l'Enseignement Supérieur : rédigez vos lettres de motivation ».
- Dans les objectifs de l'année présents dans leur page d'accueil, les élèves de terminale trouveront l'activité « Repérer les éléments à inclure dans une lettre de motivation pour une demande de formation dans Parcoursup », qui s'appuie sur la fiche pratique « Rédiger une lettre de motivation ».
- Une activité « Rédiger sa lettre de motivation pour Parcoursup - Ressources éducatives pour l'orientation » est disponible dans le catalogue d'activités des équipes éducatives connectées à la plateforme Avenir(s). Les enseignants pourront ainsi la partager avec leurs élèves.

• Les ressources mises à disposition des élèves

Les élèves peuvent depuis leur dossier personnel et sur le site Parcoursup.gouv.fr accéder à des ressources :

- La page "[Nos conseils pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux](#) "
- Les vidéos :
 - [Comment compléter son dossier et confirmer ses vœux sur Parcoursup](#)
 - [Nos conseils pour rédiger une lettre de motivation](#)

- Des fiches pratiques pour rédiger la lettre de motivation ou remplir la rubrique « activités et centres d'intérêt » :
 - [Rédiger sa lettre de motivation](#)
 - [Rédiger sa rubrique Activités et centres d'intérêt](#)
- La FAQ : [compléter son dossier](#) et [confirmer ses vœux](#)
- [Le Quiz pour tester ses connaissances sur la confirmation des vœux](#)
- Des tutos, pastilles vidéo et questions/réponses publiés sur nos réseaux sociaux

• **Assistance usager sur Parcoursup et via le numéro vert 0 800 400 070**

Les élèves peuvent poser toutes leurs questions via la messagerie « Contact » de leur dossier Parcoursup. Les services académiques sont pleinement mobilisés pour y répondre.

Le numéro vert (0 800 400 070) est accessible du lundi au vendredi du 10h à 16h et sera ouvert exceptionnellement les lundi 30 mars, mardi 31 mars et mercredi 1^{er} avril 2026 de 10h à 20h.

Pour mémoire, en parallèle du numéro vert Parcoursup, toute l'année, l'Onisep et ses conseillers répondent aux questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers via le service monorientationenligne.fr par téléphone, tchat et mail.

• **Information sur l'examen des vœux**

Une fois les vœux confirmés, les établissements de formation post bac pourront récupérer l'ensemble des dossiers de candidature, pour procéder à l'examen par les commissions d'examen des vœux.

Chaque candidat sera destinataire dans la semaine du 6 avril d'un message individualisé lui signalant que les vœux qu'il a confirmés ont été communiqués aux formations d'accueil.

REMONTÉES DES BULLETINS SCOLAIRES DANS LE DOSSIER PARCOURSUP : LE 26 MARS 2026 AU PLUS TARD

Rappel important : les notes et appréciations du bulletin du 1^{er} semestre ou du 2^{ème} trimestre de terminale sont indispensables pour permettre aux lycéens de confirmer chacun de leurs vœux sur Parcoursup **le 1^{er} avril 2026 au plus tard**.

Rappel des deux cas de figure :

- **Si vous avez indiqué participer à la remontée automatique des notes** au moment du paramétrage de Parcoursup, **nous vous remercions de transférer les notes et les appréciations du 1^{er} semestre ou des deux premiers trimestres dans Parcoursup sans plus tarder si vous ne l'avez pas déjà fait.**

La date limite pour la remontée des notes est fixée au jeudi 26 mars 2026.

Pour vous aider, vous disposez d'un guide méthodologique sur le site de gestion de Parcoursup, onglet « Informations », rubrique « Documentation ». N'hésitez pas à envoyer un message via le formulaire contact si vous rencontrez des difficultés techniques.

Une fois la remontée de notes faite et à partir du vendredi 27 mars 2026 au plus tard, les élèves pourront consulter les notes et appréciations remontées et vous signaler, le cas échéant, une erreur à corriger, avant le mercredi 1^{er} avril 2026.

Attention : si vous n'avez pas effectué ou terminé cette remontée dans Parcoursup avant le 26 mars 2026, vos élèves pourront saisir ou compléter eux-mêmes leurs bulletins scolaires. Les élèves concernés recevront un courriel automatique de Parcoursup les invitant à le faire. Si vous effectuez ou terminez la remontée après le 26 mars 2026, alors celle-ci remplacera les informations éventuellement saisies par les élèves.

- **Si vous n'avez pas souhaité participer à la remontée automatique des notes au moment du paramétrage de Parcoursup**, nous vous invitons à rappeler à vos élèves qu'ils doivent saisir leurs notes pour confirmer leurs vœux avant le 1^{er} avril 2026 (23h59, heure de Paris). Vous avez désormais la possibilité de certifier toutes les notes saisies par vos élèves, depuis l'application « Notes » sur le site de gestion.

SAISIE DE LA FICHE AVENIR - DATE LIMITE LE 3 AVRIL 2026

La saisie ou l'alimentation via l'import de fichiers des éléments de la fiche Avenir sont possibles jusqu'au plus tard le 3 avril 2026.

Une note de cadrage intitulée "La Fiche Avenir dans la procédure Parcoursup 2026" et 3 fiches techniques sont disponibles sur le site de gestion / onglet Informations / rubrique documentation / Fiche Avenir. Les fiches techniques sont également disponibles dans l'application « Fiche Avenir ».

Concernant les professeurs

- **Pour les établissements participant à la remontée automatisée de notes** : ils peuvent saisir les appréciations spécifiques (complémentaires des appréciations de bulletins déjà remontés sur Parcoursup) à la Fiche Avenir dans leur matière **directement et exclusivement depuis les différents logiciels de notes en place dans l'établissement.**

La concaténation automatique des appréciations des bulletins des 1^{er} et 2^{ème} trimestre ou de la récupération des appréciations du 1^{er} semestre pour alimenter l'appréciation de la Fiche Avenir n'est plus possible car ces appréciations sont déjà dans les bulletins scolaires.

- **Pour les établissements ne participant pas à la remontée de notes** : ils peuvent saisir les appréciations de leurs disciplines dans la fiche Avenir de Parcoursup dès lors qu'elles concernent spécifiquement l'orientation post bac.

Pour **l'accompagnement des lycéens professionnels**, le module fiche Avenir comporte une fonctionnalité « Avis positif » proposée pour l'accompagnement à l'orientation des lycéens professionnels vers les sections de techniciens supérieurs et les sections de techniciens supérieurs agricoles (STS-STSA). Pour en savoir plus, consultez le fil info publié sur le site de gestion Parcoursup.

Pour éclairer les équipes éducatives chargées d'attribuer ou non un avis positif et d'examiner leurs vœux, un tableau de correspondance entre les spécialités de bac pro et celles de STS/STSA est mis à disposition des équipes. Il est accessible depuis l'espace accompagnement des élèves ainsi que dans la documentation rubrique Fiche Avenir.

Il est rappelé que seul le choix de l'avis « Très satisfaisant » posé sur la capacité de l'élève à réussir générera automatiquement un avis positif pour l'orientation ;

- à la demande des chefs d'établissement de BTS, une justification expresse est désormais demandée lors de l'attribution d'un avis positif pour l'orientation vers 4 spécialités de STS nécessitant la maîtrise de deux langues vivantes, lorsque la scolarité du candidat n'indique qu'une langue (BTS Commerce International, BTS Tourisme, BTS Support à l'action managériale, BTS Management en hôtellerie restauration). Il s'agit d'éviter la situation, trop fréquemment rencontrée, dans laquelle un avis positif pour l'orientation est attribuée alors que le lycée ne dispose pas des prérequis indispensables, ce qui altère grandement ses possibilités de réussite.

À noter : à compter du 30 mars 2026, les élèves pourront l'état d'avancement des saisies effectuées sur les champs à renseigner par le professeur principal ou référent et le chef d'établissement.

Il est rappelé que les appréciations spécifiques des professeurs et les appréciations et avis des professeurs principaux et chefs d'établissement renseignés sur la fiche Avenir ne sont pas visibles pour les élèves et parents dans le dossier Parcoursup pendant la phase de candidature. La communication de ces informations sera assurée intégralement uniquement lors de l'ouverture de la phase d'admission, le 2 juin 2026.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À RELAYER AUX ÉLÈVES ET À LEURS PARENTS

- **Conjuguer poursuite d'études et Service national, c'est possible via la demande de césure sur Parcoursup**

Ouvert aux Françaises et aux Français âgés de 18 à 25 ans, le Service national permet de servir pendant dix mois au sein des armées, dans des missions concrètes et utiles à la défense nationale. Cet engagement peut être concilié avec une poursuite d'études post-bac, en demandant une césure sur Parcoursup.

Le dépôt de candidature pour le Service national doit se faire auprès du ministère des Armées et des Anciens combattants. La plateforme Parcoursup ne sert que pour faire votre demande de césure.

Pour permettre aux jeunes qui souhaitent s'engager de concilier engagement et poursuites d'études, Parcoursup permet de demander une année de césure pour réaliser un Service national. **La demande doit être faite avant de confirmer vos vœux, soit au plus tard le 1^{er} avril 23h59 heure de Paris.**

Pour cela, le lycée doit se rendre dans son dossier et cocher la case « Demander une année de césure pour réaliser un Service national » accessible depuis l'onglet « Mes vœux » de son dossier avant de confirmer vos vœux. **La demande de césure ne sera pas communiquée aux établissements qui examinent sa candidature : cela n'impacte donc pas l'examen de son dossier Parcoursup.**

Dans le cadre d'une « demande de césure pour réaliser un Service national » sur Parcoursup, la demande de césure est obligatoirement acceptée par l'établissement de formation. **Le report de scolarité est donc accepté et garanti dès que l'établissement en sera averti. Votre place dans la formation que vous aurez choisie est conservée pendant votre période d'engagement.**

Pour en savoir plus sur les modalités de demande de césure pour Service national, consultez la page d'information parcoursup.gouv.fr/candidater-sur-parcoursup/concilier-service-national-et-poursuite-d-etudes-post-bac-5439

- **Campagne 2026-2027 de demande de bourse et de logement étudiant**

La campagne 2026-2027 de demande de bourse et de logement étudiant du CROUS est ouverte depuis le 20 février. Pour bénéficier d'une bourse ou faire une demande de logement universitaire Crous, les étudiants doivent impérativement remplir un dossier social étudiant (DSE).

Pour plus d'informations sur les droits du futur étudiant et sur les démarches à effectuer, n'hésitez pas à consulter [le guide de l'étudiant](#) ou le site messervices.etudiant.gouv.fr.

- **Des vœux pour des formations en apprentissage restent possibles**

Les vœux pour des formations en apprentissage peuvent être formulés jusqu'au 8 septembre 2026.

Il est rappelé que les lycéens peuvent formuler jusqu'à 10 vœux pour des formations en apprentissage et que pour recevoir une proposition d'admission dans une formation en apprentissage, il faut impérativement avoir une place dans une formation et avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

Il faut donc chercher un employeur dès que possible : c'est la condition pour être accepté définitivement dans la formation.

Pour trouver un employeur, vous pouvez inviter vos élèves à :

- prendre contact dès maintenant avec les centres de formation des apprentis (CFA) ou les formations que vous souhaitez pour être accompagné
- consulter le site des entreprises qui recrutent régulièrement en alternance
- consulter les offres de contrat en apprentissage disponibles sur pôle emploi
- consulter le site <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>

Nous vous remercions pour votre implication et l'accompagnement que vous assurez auprès de vos élèves.